



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

Compte rendu du Conseil Municipal

du Jeudi 22 février 2018

Présents : MM. GANÉE Roger, IMBERT Alain, GANÉE Jean-François, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid, GELIN Yves (arrivée à 20h40), ERTUGRUL Ali, GIORGIS Jean-Jacques et Mmes HOSTALIER Valérie, ROUX Michèle, Emilie SUILLEROT, Nathalie BROCOT, LABELLE Aurélie.

Absent(s)-excusé(s): M. DA SILVA Carlos

Absent(s) non-excusé(s) /

Secrétaire de séance : Monsieur ERTUGRUL Ali

Le compte rendu du conseil municipal du jeudi 14 décembre 2017 est adopté par 9 voix pour et 3 voix contre

1) **Révision P.L.U** (cabinet urbanisme, aide financière, consultation partenaires, débat PADD)

Monsieur le maire présente les raisons principales qui conduisent à réviser le Plan Local d'Urbanisme :

- Changement zonage de certains secteurs
- Ouverture à l'urbanisation
- Instauration places stationnement de midi
- Matériaux employés pour mur (type plaque ciment mur nu)
- Plan servitudes à mettre en cohérence avec PPRI
- Plan servitudes à mettre en cohérence avec la présence cimetièrè

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- 1) De mettre en révision le Plan Local d'Urbanisme,
- 2) De prévoir, conformément à l'article L.103-2 du code de l'urbanisme, la concertation avec la population, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole selon les modalités suivantes :
 - Une information suivie dans le bulletin municipal (Echo Eusébien), avec invitation à faire des propositions,
 - Une information sur le site internet de la commune, avec invitation à faire des propositions,
 - Une présentation par affichage du projet et de la mise à disposition d'un registre qui permettra à chacun de communiquer ses remarques
- 3) De charger un atelier d'urbanisme spécialisé de réaliser les études nécessaires à la révision du P.L.U., lequel sera désigné après consultation.
- 4) De donner autorisation au maire pour signer tout contrat, avenant, ou convention de prestations ou de services concernant la révision du P.L.U.
- 5) De solliciter de l'Etat une compensation financière, dans les conditions définies aux articles L.154-1 et L.1614-4 du code général des collectivités territoriales, pour réduire la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et aux frais d'études de la révision du P.L.U. (Dotation Globale de Décentralisation).
- 6) D'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.L.U au budget primitif de l'année 2018 en investissement (chapitre 20 – article 2031).

Conformément à l'article L.153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée et transmise aux personnes intéressées, concernées par cette révision. le débat au sein du Conseil Municipal prévu pour définir les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera lancé dans les meilleurs délais.

2) **Fêtes et manifestations année 2018**

a. Fête patronale juin 2018 : tarif emplacements forains, borne électrique et choix feu artifice

Après avoir entendu les explications de Madame Michèle ROUX, adjointe en charge de ce dossier, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de demander tous les ans aux forains une participation financière lors de leur venue pour la fête patronale comme ci-après : par manège/stand pour jeunes enfants : 20 € (15 € droit place et 5 € pour frais OM, eau, etc.) et par manège/stand pour adolescents, adultes : 40 € (30 € droit de place et 10 € pour frais OM, eau, etc.). A l'unanimité, de retenir le devis de la société LACROIX-RUGGUERI pour le feu d'artifice d'un montant de 4 008 €TTC.

b. Mise à disposition borne électrique Pâtis de la Borde associations : fixation tarifs

De même, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition cette borne aux associations, manifestations diverses au tarif de 15 €/jour/manifstation.

3) Patrimoine foncier et aménagement

- a. Programme travaux ONF année 2018 : après avoir entendu les explications de Monsieur Jean-François GANÉE, adjoint, et l'avis rendu par la commission qui s'est tenue le 31 janvier dernier, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de retenir le devis de plantations pour un montant HT de 6 886,02 €, de travaux sylvicoles (élagage manuel) pour 587,52 €HT et d'honoraires d'ATDO-MOE pour 413,16 €HT.
- b. Lotissements entretien espaces verts choix entreprise : **à l'unanimité**, après présentation par Monsieur Alain IMBERT, adjoint, du tableau comparatif des offres reçues pour cette prestation et vu l'avis rendu par la commission du 23 janvier 2018, l'entreprise FEVRE-VIELLARD de Brazey-en-Plaine est retenue.

4) Communications du Maire

- a. Personnel communal : suite à inaptitude physique totale et définitive à ses fonctions, une ATSEM suit actuellement un bilan de compétences pour reclassement.
- b. Lettre info Bassin Vouge n° 41 : a été transmise par mail à tous les conseillers municipaux avant la réunion.
- c. Ancien local salon de coiffure : **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Madame Marilyn BOILEAU pour un magasin de fleurs avec un bail au 1^{er} mai 2018, de fixer le loyer à 362 €HT/mensuel, de mandater Maître Olivier HARNISCH (établissement bail commercial) et Maître Astrid BILBAULT (états des lieux).
- d. Scolarisation Collège septembre 2018 enfant handicapé : **à l'unanimité**, le Conseil Municipal décide de passer une convention pour prêt matériels (siège toilette et table à langer) avec le Collège « Les Hautes Pailles ».
- e. SICECO : modifications statuts (périmètre et ajout nouveau service) adoptées **à l'unanimité**.
- f. Motion soutien mairie de Losne pour suppression arrêt train Chaugey **à l'unanimité**.
- g. Motion soutien SIVOS Pouilly-sur-Saône contre fermeture classe **à l'unanimité**.
- h. Analyses d'eau résultats : sont communiquées à tous les conseillers municipaux dès réception en mairie.
- i. Droits de préemption : Monsieur le Maire donne lecture des demandes reçues et traitées à ce jour.
- j. CMJ – visites du 10 avril 2018 (Conseil Départemental/mairie DIJON) : Madame Valérie HOSTALIER, adjointe en charge du CMJ, rappelle cette sortie.
- k. Prochain conseil municipal : jeudi 15 mars 2018 à 20 heures 30

5) Questions diverses

Fin de séance : 22 heures

La séance étant levée, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Dominique CARREAUD, qui a la réception de sa dernière facture d'eau et des analyses de l'eau jointes datant de 2016, s'inquiète des résultats des analyses qui ne sont pas bonnes mais eau consommable du fait de dérogation.